

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du jeudi 15 janvier 2026

N° VA_DEL2026_16

Objet : Délibération ponctuelle portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique

L'an deux mille vingt-six, le 15 janvier à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Claire MAIRIE, ayant donné pouvoir à Florence COLIN, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Graziella MOENECLAHEY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Nelly BOYAVAL, Charles ANSSENS, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, Françoise MARTIN, André LAURENT étant excusés.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

Vu la délibération n° VA_DEL2024_179 en date du 5 novembre 2024 portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique.

Vu la délibération ponctuelle n° VA_DEL2025_16 en date du 4 mars 2025 portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 8 décembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : D'abroger les délibérations n° VA_DEL2024_179 en date du 5

novembre 2024 et n° VA_DEL2025_16 en date du 4 mars 2025 portant création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, sont abrogées ;

Article 2 : D'adopter la création des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité conformément au tableau joint en annexe ;

Article 3 : Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois ;

Article 4 : La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum de l'indice brut du dernier grade du cadre d'emplois ;

Article 5 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le mercredi 21 janvier 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20260115-217039A-DE-1-1
Date AR Préfecture : mardi 20 janvier 2026

Emploi	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie hiérarchique	Nombre de poste	Temps de travail
Juriste aux achats et marchés publics	Attaché territorial	Attaché	A	1	Temps complet
Ingénieur	Ingénieur territorial	Ingénieur	A	3	Temps complet
Administrateur systèmes et réseaux	Technicien territorial	Technicien territorial principal de 1ère classe	B	1	Temps complet
Technicien	Technicien territorial	Technicien	B	4	Temps complet
Agent technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	10	Temps complet
		Adjoint technique principal de 2ème classe	C	10	Temps complet
		Adjoint technique principal de 1ère classe	C	10	Temps complet
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	2	Temps non complet 17h30
			C	15	Temps complet
Agent des crèches	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	6	Temps complet
Agent des écoles	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	39	Temps complet
Assistant éducatif petite enfance	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation	C	20	Temps complet
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	8	Temps complet
		Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	8	Temps complet
Animateur	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation	C	19	Temps complet
		Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	Temps complet
Responsable de structure	Animateur territorial	Animateur	B	2	Temps complet
		Animateur principal de 2ème classe	B	2	Temps complet
		Animateur principal de 1ère classe	B	2	Temps complet
Educateur de jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	A	3	Temps complet
		Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3	Temps complet
Assistant administratif	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	6	Temps complet
Attaché	Attaché territorial	Attaché	A	6	Temps complet
Gestionnaire administratif	Rédacteur territorial	Rédacteur	B	5	Temps complet
		Rédacteur principal de 2ème classe	B	5	Temps complet
		Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	Temps complet
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	C	3	Temps complet
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	Temps complet
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	Temps complet
Responsable de structure	Rédacteur territorial	Rédacteur	B	2	Temps complet
Agent de surveillance de la voie publique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	3	Temps complet
		Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	Temps complet
		Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	Temps complet
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur des APS	B	2	Temps complet
Maitre nageur-sauveteur	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur des APS	B	4	Temps complet
			B	4	Temps non complet 17h30
Assistant d'enseignement artistique	Assistant territorial d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	6	Temps non complet 3h00
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	6	Temps non complet 3h00
Total				239	